



Délibération n° 2016-24
Conseil d'administration du 29 juin 2016

Objet : approbation du rapport de contrôle interne du régime 2015

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Vu l'article D.114-4-16 du code de la sécurité sociale, portant sur le rapport annuel de contrôle interne des organismes nationaux assurant la gestion d'un régime obligatoire de base,

Vu l'article 3.3.1 de la Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 adoptée le 11 février 2015, portant sur le contrôle interne,

Vu l'article 70 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner tous les sujets à vocation financière,

Vu l'avis favorable du Bureau, dans sa séance du 29 juin 2016,

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, approuve la transmission du rapport annuel de contrôle interne du régime au ministère chargé de la sécurité sociale.

Bordeaux, le 29 juin 2016

Le secrétaire administratif du conseil, par intérim

Jean Pierre Etcheberry